



SYNDICAT NATIONAL DES OFFICIERS DE PORT – FORCE OUVRIERE

Paris, le 27 mars 2010

Compte rendu de la réunion du 26 mars 2010

Nous avons été reçu vendredi 26 mars 2010 à la Direction des Ressources Humaines et la DGITM. Etaient présents : Edmond Grasz, sous directeur DRH, Pierre Roux, EMC3, Luc Bodinate, EMC3, Sonia Kucybala, PTF1 et une représentante des Relations Sociales. Pour le SNOP FO, Philippe Pagani, Eric Roellinger, Christian Clerc-Dumartin et Eric Destable.

Cette réunion a été provoquée suite à la rencontre du 17 février avec le cabinet de Jean-Louis Borloo et concernait la revalorisation statutaire du corps. Cependant, l'administration centrale a souhaité répondre à certaines de nos demandes antérieures, abordées lors des réunions du 30 juin et 4 novembre 2009.

C'est ainsi que la prime annuelle d'habillement passera cette année de 107,02 à 200 euros. La prime de première mise en habillement passera de 262 à 500 euros. Nous avons lors de la remise du dossier à la DRH le 12 mars dernier fixé le montant de la prime à 239,49 euros, mais cette revalorisation est une très grande avancée et nous devons l'apprécier à sa juste valeur: **L'indemnité est doublée et s'applique dès cette année.**

Les arrêtés sont à la signature et viendront invalider l'arrêté du 30 novembre 2000 fixant le taux des indemnités de tenue des Officiers de Port.

Il est également prévu cette année **la revalorisation des classes fonctionnelles** sur l'enveloppe catégorielle 2010. Cette mesure est également à la signature.

Une réforme du concours de lieutenant est en cours. Ce n'est pas une demande du SNOP FO. Toujours est-il que les quatre épreuves devraient être remplacées par une épreuve d'Anglais et une "étude de cas" regroupant les trois autres matières. Cela dans le cadre de l'uniformisation des concours de la Fonction Publique. Ce nouveau type de concours serait mis en place en 2011.

Cette année, 37 candidats sont inscrits pour 18 places auxquelles s'ajouteront 2 ex 70.2 et 2 emplois réservés. Nous avons attiré l'attention de l'administration sur l'importance de la sélection des emplois réservés. Nous avons émis de grosses réserves sur la population de personnel imposée par la Fonction Publique. Le fait que l'administration centrale nous dise avoir cherché à identifier les marins, nous laisse à penser que les 4 armes ou d'autres administrations, étaient sur les rangs de la sélection.

Nous avons également demandé le 4 novembre dernier, qu'une fiche d'information à l'intention des DML et DDTM soit établie afin de leur présenter notre corps.

Nous avons également abordé le problème de la représentativité syndicale. Nous avons demandé que nous soit mis par écrit une bonne fois pour toute, la position développée oralement de l'administration centrale.

Nous sommes ensuite passés à l'objet de cette rencontre.

La DRH a agi de la façon prévue, c'est à dire qu'elle a tenté de démonter point par point notre courrier remis à la conseillère technique du ministre ainsi qu'à la directrice des RH les 17 et 18 février 2010. Nous avons donc remis notre argumentaire d'une trentaine de pages que vous avez reçu par mail le 25 mars.

.../...

.../...

Le dossier est compliqué car l'administration doit d'abord démontrer à la Fonction Publique que le Nouvel Espace Statutaire (N.E.S) de la catégorie B, sujet du décret 2009-1388 du 11 novembre 2009, nous serait très difficilement transposable. C'est seulement à partir de ce moment que l'A.C pourra commencer à travailler sur un projet de revalorisation indiciaire.

La DRH se donne jusqu'à fin juin 2010, date à laquelle elle nous recevra de nouveau, pour développer son argumentaire à destination de la Fonction Publique et nous présenter un premier projet. Nous leur avons renouvelé notre proposition de travail conjoint pour développer l'argumentaire, proposition qui a été acceptée, rappelant notre volonté de progresser et non de nous opposer à toute évolution.

Monsieur Graszka a reconnu en fin de séance avoir découvert le corps des Officiers de Port sous un nouveau jour, alors qu'il était dubitatif en début de séance sur notre évolution statutaire. Nous avons en effet démontré que le classement dans le niveau d'indice des lieutenants datait de 1948 et que nous avons été mis à l'écart de toute revalorisation depuis 62 ans et en particulier, celle de 2001 qui concernait l'ensemble des corps de la Fonction Publique.

Il admet qu'il est désormais nécessaire de procéder à un rattrapage indiciaire. Reste à déterminer sous quelle forme et surtout comment le présenter à la F.P, chose qu'il reconnaît être le point dur du sujet.

Pour résumer, notre demande de revalorisation de l'indemnité d'habillement a été acceptée et sera doublée suite au dossier que nous avons transmis le 12 mars.

Pour rappel, nous le demandons chaque année dans nos motions de fin d'assemblée générale.

Merci à nos représentants de GPM qui nous ont fourni comme base de travail le montant alloué à la délivrance de tenue au sein de leurs ports.

La classe fonctionnelle devrait être revalorisée cette année.

Le concours de lieutenant changera en 2011.

Enfin, l'A.C aborde sous un angle différent et nouveau, notre demande de revalorisation indiciaire et statutaire qu'elle juge désormais légitime.

Il nous reste encore un important travail à fournir pour atteindre nos objectifs et encore merci aux membres du conseil syndical de s'être déplacés de Bastia, Bayonne et Lorient pour faire avancer nos idées et notre corps.

Eric Destable
Secrétaire Général du SNOP FO